

D

LES 12 PRINCIPAUX DROITS DE L'ENFANT



**DROIT
À L'ÉGALITÉ**



**DROIT
D'AVOIR UNE
IDENTITÉ**



**DROIT
DE VIVRE
EN FAMILLE**



**DROIT
À LA SANTÉ**



**DROIT
À L'ÉDUCATION
ET AUX LOISIRS**



**DROIT
À LA PROTECTION
DE LA VIE PRIVÉE**



**DROIT
À UNE JUSTICE
ADAPTÉE À SON ÂGE**



**DROIT
D'ÊTRE PROTÉGÉ
EN TEMPS DE
GUERRE**



**DROIT
D'ÊTRE PROTÉGÉ
CONTRE TOUTES
LES FORMES
DE VIOLENCES**



**DROIT D'ÊTRE
PROTÉGÉ CONTRE
TOUTES LES FORMES
D'EXPLOITATION**



**DROIT
DE S'EXPRIMER
ET D'ÊTRE ENTENDU
SUR LES QUESTIONS
QUI LE CONCERNE**



**DROIT
DE L'ENFANT EN
SITUATION DE
HANDICAP DE VIVRE
AVEC ET COMME LES
AUTRES**



**CES DROITS SONT INSCRITS DANS
LA CONVENTION INTERNATIONALE
DES DROITS DE L'ENFANT (CIDE)
ADOPTÉE PAR L'ONU LE 20 NOVEMBRE 1989**

**EN CAS DE PROBLÈME,
CONTACTEZ LE DÉFENSEUR DES DROITS**

Face au droit, nous sommes tous égaux

Défenseurdesdroits 09 69 39 00 00
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE www.defenseurdesdroits.fr



Droit d'avoir une identité

L'équipe des « Rondeaux » CMP-CATTP-HDJ -

- **Nous mettons en place un projet personnalisé** ajusté en fonction de chaque enfant
- **Nous recevons le jeune en individuel**
- **Nous portons la parole de l'enfant**
- **Nous lui garantissons d'être entendu et défendu**
- **Nous respectons la culture de chacun.**



Droit de s'exprimer et d'être entendu sur les questions qui le concerne

L'équipe de « L'adosphère » - Maison des adolescents et de leurs parents 21

- **Nous proposons chaque jour un accueil, une écoute, et un espace de parole généraliste.** A l'Adosphère tous les sujets ou préoccupations propres à l'adolescence peuvent être abordés.
- **Nous pouvons recevoir les jeunes avec ou sans l'accord et la présence de leurs parents,** dans une posture professionnelle qui veille au respect de l'intérêt et à la protection de l'ado
- **Nous veillons aux conditions et qualités de notre accueil :** confidentialité, confort, espace chaleureux, libre adhésion.
- **Nous mettons tout en œuvre pour contribuer à l'adhésion du jeune** en respectant avant tout son choix
- **Nous favorisons l'accès pour tous en proposant :** des accueils sans rdv, des permanences sur tout le département, des horaires adaptés, des accueils téléphoniques, et des échanges possibles via les réseaux sociaux.
- **Nous considérons le jeune comme un individu doué de compétences pour répondre à ses propres besoins** et nous nous mettons à son service pour l'aider à construire des réponses personnalisées et adaptées.
- **Nous facilitons l'accès aux droits et à la Santé** (Vision OMS), permanences spécialisées à l'Adosphère, travail en réseau avec les partenaires du territoire ...
- **Nous pouvons être sollicités par le jeune pour être l'intermédiaire** entre lui et ses parents, lui et son entourage, lui et d'autres professionnels, afin qu'il puisse être entendu au mieux dans l'expression de sa parole.



Droit à la protection de la vie privée

L'équipe de la Fontaine aux Berlingots :

- **Nous nous attachons au respect de la confidentialité et au secret médical** dans l'unité, parce que chacun a le droit à la protection de sa vie privée
- **Nous partageons aux seuls professionnels participant aux soins des enfants les informations qui le concerne**
- **Nous demandons des autorisations diverses** aux familles pour des démarches auprès des tiers
- **Nous ne communiquons pas de photos** de groupe des enfants
- **Nous sensibilisons les familles aux dangers que représentent les réseaux sociaux** et à l'exposition de l'intimité de leurs enfants sur ces derniers.



Droit de vivre en famille

L'équipe de l'Ombrelle – Centre de Guidance Infantile

- **Nous veillons à favoriser le développement de l'enfant dans le cadre familial** qui se veut sécurisant et qui permet le maintien de relations affectives bienveillantes.
- **Nous mettons en place un travail d'accompagnement et de liens réguliers avec les familles et les différents partenaires**, matérialisé sous différentes formes :
 - Entretiens « parents-soignants »
 - Psychothérapie « parents- enfants »
 - Visite à domicile
 - Liens téléphonique
 - Entretien téléphonique régulier avec les parents

Nous protégeons l'enfant en lui permettant de quitter sa famille naturelle, si les conditions de vie sont trop compliquées.



Droit de l'enfant en situation de handicap de vivre avec et comme les autres

L'équipe Arpège

- **Nous favorisons l'inclusion à l'école et dans la société**
- **Nous défendons l'équité**
- **Nous adaptons l'environnement pour permettre l'accès à tous (locaux, horaires...)**

Nous informons les enfants sur leurs droits



Droit d'être protégé en temps de guerre

L'équipe des Cadres :

Nous proposons dans les différents services du Pôle, dans le cadre de l'accueil d'enfant ayant vécu des traumatismes liés à des guerres ou conflits armés dans leurs pays d'origine :

- **Un accès aux soins** pour tous sans aucune discrimination
- **Des entretiens d'accueil et d'écoute**
- **Des accompagnements et du soutien** afin de favoriser l'expression de chacun (aider à la verbalisation)
- **Des médiations thérapeutiques** en groupe ou en individuel
- **Du maintien, et du développement** à l'éducation
- **Des Thérapies spécifiques** : EMDR, hypnose

PAR RAPPORT A LA CRISE SANITAIRE : Nous mettons en place différentes mesures pour lutter contre :

- **Respect des mesures de protections sanitaires**, des gestes barrières
- **Continuité des soins**, maintien du fonctionnement des unités dans le respect des consignes sanitaires
- **Mettre tout en œuvre pour dédramatiser, rassurer, informer, écouter les discours d'anxiété et d'angoisse** générés par le flux permanent d'informations alarmantes.
- **Travailler avec les ados** (en groupe ou individuellement) **sur la désinformation**, les fakes news véhiculées sur les réseaux sociaux.
- **Sortir les jeunes de l'isolement** (lié au confinement et à la déscolarisation dans cette « situation de guerre » contre le virus).
- **Mise en place de moyens innovants pour garder le lien avec les familles et les patients** (entretiens téléphoniques, sms, visio-conférence, déplacement à domicile...)
- **Maintien des dispositifs d'accueil pour les adolescents COVID+ hospitalisés en HC**

Mise à disposition d'ordinateurs et de tablettes pour favoriser l'enseignement à distance durant l'hospitalisation



Droit à l'éducation et aux loisirs

L'équipe du Prisme – HDJ

- **Nous veillons à défendre le droit à l'éducation**, qui consiste pour nous essentiellement à garantir à tout enfant d'accéder aux apprentissages, à la culture, et à l'instruction.
- **Nous veillons en parallèle à défendre également le droit aux loisirs** qui est complémentaire et permet de se défouler, de s'amuser, de se développer et de se reposer.



Droit d'être protégé contre les formes de violences

L'équipe des services « ADOSOINS et ADOLITS »

Nous cherchons à limiter les violences que pourrait subir le jeune dans sa vie quotidienne :

- ***Nous veillons à recueillir la parole de l'enfant*** dans le cadre d'entretien individuel, de consultation, individuelles ou avec les parents et dans des groupes de parole.
- ***Nous mettons en place des groupes de parole, des jeux éducatifs*** avec des supports spécifiques de préventions, des ateliers d'écriture et des temps d'informations sur leurs droits.
- ***Nous veillons à rappeler aux parents les différents droits dont dispose leur enfant.***
- ***Nous favorisons l'expression sous toutes ses formes, des émotions et ressentis des enfants*** afin qu'ils puissent prendre conscience, entre autre, de leur intégrité corporelle et psychique et qu'ils puissent ainsi acquérir les « outils » pour faire face à des situations d'agression ou de violence.
- ***Nous respectons les règles spécifiques d'hospitalisation d'un enfant liées à leur âge, dans le respect de la charte européenne des droits de l'enfant hospitalisé et des textes en vigueur.***

Nous veillons à lutter contre toutes formes de violence institutionnelle par différents biais :

- ***Informier l'enfant de tout ce qui est mis en place pour et avec lui*** afin de le rendre acteur de ses soins et qu'il ne le vive pas comme une agression ou une contrainte.
- ***Rechercher systématiquement l'adhésion au projet de soin de l'enfant et de ses parents***
- ***Veiller à la qualité des relations entre les adolescents*** comme au respect du cadre de vie de la structure.
- ***Assurer une bonne gestion des conflits.***
- ***Encadrer et accompagner l'utilisation des réseaux sociaux*** pour limiter le risque de violences via ces outils.
- ***Respecter l'intimité et la dignité des adolescents*** au quotidien
- ***Respecter les règles spécifiques d'hospitalisation d'un enfant***, liées à leur âge et texte.
- ***Mettre en place des médiations abordant les thèmes de la tolérance.***

Créer un espace de réflexion sur l'éthique notamment sur la question des libertés individuelles



Droit d'être protégé contre toutes les formes d'exploitation

L'équipe de l'unité père-mère-bébé

- ***Nous savons que la naissance d'un enfant est une source de bouleversements et de remaniements psychologiques chez chaque parent mais également au sein de la famille.*** En fonction de l'histoire de chacun, du désir d'enfant, du déroulement de la grossesse et de l'accouchement, l'adaptation à cette nouvelle vie peut être plus ou moins difficile.
- ***Nous travaillons sur la considération du bébé en tant qu'individu et au respect de ses besoins propres*** en soutenant les interactions parents-bébé.



Droit à une justice adaptée à son âge

L'équipe de MOBIL'ADOS

Nous veillons au respect du droit :

- ***D'être entendu et de pouvoir exprimer son opinion et d'être accompagné*** (dans la place de victime et/ou d'agresseur), dans la prévention et dans l'orientation.
- ***à l'information*** (de ses droits et ses devoirs) : orientation vers une permanence juridique par exemple.

Nous travaillons en partenariat pour apporter un éclairage supplémentaire aux services de la justice dans le respect du secret médical/professionnel: liens avec les services de la PJJ (infirmière territoriale), STEMOI, AEMO, juges des enfants, assistantes sociales de la police et de la gendarmerie.

Nous participons (soignants et médecins) à la journée annuelle « psychiatrie et justice » organisée par le CH permettant des échanges fructueux et de favoriser une prise en charge la plus adaptée possible.

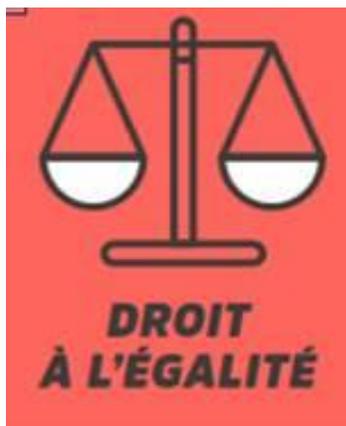
Nous apportons une réponse de soin dans les injonctions de soin des juges des enfants.

Droit à la santé

L'équipe d'Arlequin – CMP



- ***Nous assurons une prise en charge globale de la santé physique et psychique par une équipe pluridisciplinaire***
- ***Nous informons de façon claire et adaptée en fonction de l'âge, des soins possibles et de l'évolution des troubles***
- ***Nous favorisons le bien vivre***: affectif, alimentaire, culturel...
- ***Nous garantissons la confidentialité***
- ***Nous favorisons l'accès aux soins*** (transport, facturation, accès aisés aux structures)
- ***Nous proposons différents outils pour assurer cette prise en charge***: Médiation, espaces d'écoute, synthèses cliniques, poursuite des soins déjà engagés, suivi staturo pondérale, accompagnement de l'enfant dans ces projets, accompagnement familial, démarche éducative ou actions de prévention



Droit à l'égalité

L'équipe de « Simone Veil » - CMP – CATTP – HDJ Genlis

- ***Nous favorisons le droit au bon traitement de chacun des enfants*** en lien avec les besoins fondamentaux (Alimentation, Sommeil).
- ***Nous veillons à l'égalité dans la libre expression de chacun***
- ***Nous luttons contre les privilèges***
- ***Nous ne faisons pas de différence en fonction du genre, de la religion, de l'âge, ou du milieu socio professionnel***
- ***Nous proposons une égalité dans l'accès aux soins et à la scolarisation pour tous***
- ***Nous veillons à l'égalité des chances***
- ***Nous préférons l'équité à l'égalité***